

L'IHEDN

90 ans au service de la résilience nationale



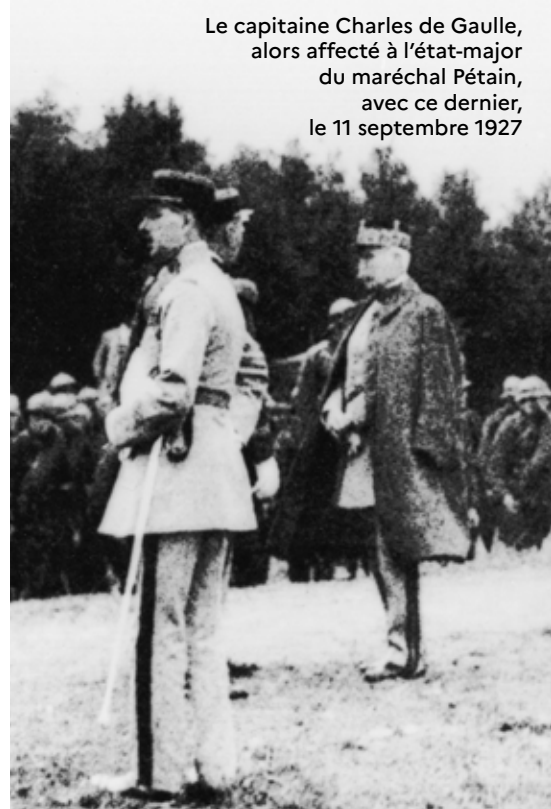
Depuis sa fondation en 1936, l'IHEDN demeure un lieu unique où se rencontrent les forces vives de la nation pour **croiser leurs regards**, à Paris, en métropole, dans les outre-mer et à l'étranger.



En neuf décennies, l'Institut est passé d'un collège de haut niveau destiné aux militaires et fonctionnaires à une **institution ouverte** à la société civile, engagée au long cours pour **forger une culture de défense** commune.

Découvrez comment, depuis 90 ans, **l'Institut et sa communauté d'auditeurs** poursuivent une mission originale : former ensemble les citoyens d'horizons divers pour faire face aux crises et aux menaces, quelles qu'elles soient, **au service de la cohésion et de la résilience du pays**.



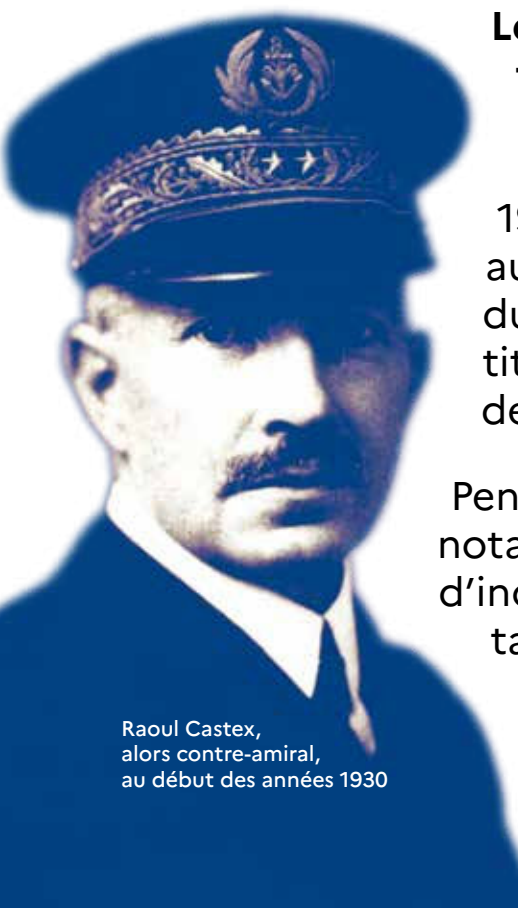


L'intuition de Charles de Gaulle

La mise en œuvre de l'amiral Castex

Le premier canevas de l'IHEDN tel que souhaité en 1936 est dû à un jeune officier : le chef de bataillon Charles de Gaulle, 40 ans, envoie le 20 avril 1931 depuis son affectation à Beyrouth une lettre à son ancien supérieur, le maréchal Pétain. Prônant un « ordre nouveau d'enseignement », ce courrier de trois pages contient l'essence même de l'Institut.

« On jettera de cette façon les fondements d'une doctrine de défense nationale parmi ceux qui, par leurs fonctions ou par leurs destinations hors de l'armée, ou dans l'armée, sont susceptibles de la répandre ou d'avoir à l'appliquer. »



Raoul Castex,
alors contre-amiral,
au début des années 1930

Le deuxième promoteur de l'Institut fut le vice-amiral Raoul Castex, premier directeur de 1936 à 1939, qui soutient auprès de sa hiérarchie et du gouvernement la nécessité de fonder cette institution pour rassembler militaires et civils autour des **enjeux de défense nationale**.

Penseur et écrivain militaire reconnu, Raoul Castex a notamment été préfet maritime de Brest. Il a à cœur d'inclure les trois armées, mais aussi des représentants de la sphère civile, dans la nouvelle structure. À l'époque, seul le Royaume-Uni, avec son *Imperial Defence College*, propose un tel type de formation.



1936-2026

IHEDN ACTEUR DE RÉSILIENCE

Militaires et civils ensemble

La concrétisation d'une idée neuve

Le Collège des hautes études de défense nationale (CHEDN) est créé par un décret du président de la République Albert Lebrun daté du 14 août 1936 basé sur un rapport signé par 14 membres du gouvernement, au premier rang desquels le président du Conseil, Léon Blum, et le vice-président et ministre de la Défense nationale et de la Guerre, Édouard Daladier. Cet engagement de ministères aussi divers (Intérieur, Affaires étrangères, Finances, Éducation nationale, Travaux publics, Commerce, Agriculture...) souligne déjà l'impératif qui préside toujours aux missions de l'IHEDN : impliquer la plus large part de la société française à la compréhension et à l'effort de défense nationale.

Le rapport l'exprime ainsi :

« Ce collège des hautes études de défense nationale créera en outre, entre tous ses auditeurs, officiers et fonctionnaires civils, une unité de sentiment, de pensée et de doctrine qui sera le meilleur gage de l'unité d'action pour préparer en temps de paix et pour assurer en temps de guerre la défense du pays. »

La première session dure du 15 octobre 1936 au 1^{er} mars 1937 et rassemble 30 auditeurs, 20 militaires et 10 civils boulevard Victor (Paris 15^e). Dès la deuxième session, l'année suivante, le nombre de civils augmente : ils sont 17 pour 20 officiers. La troisième session est interrompue le 25 mars 1939 quand l'Allemagne annexe la Tchécoslovaquie ; le fonctionnement du Collège est suspendu par la déclaration de guerre, le 3 septembre 1939.

Les signatures sur l'original du décret de création du 14 août 1936.

Décète :

Art. 1^{er}. — Il est créé un collège des hautes études de défense nationale qui a pour objet d'étudier l'ensemble des problèmes généraux que soulèvent la préparation de la nation à la guerre ainsi que la conduite des forces armées de terre, de mer et de l'air.

Art. 2. — Pour atteindre cet objet le collège des hautes études de défense nationale donne un double enseignement :

a) Un enseignement qui a pour objet de mettre les officiers et fonctionnaires en présence des grands problèmes généraux concernant les questions politiques, militaires, économiques, de défense nationale, en temps de paix comme en temps de guerre.

b) Un enseignement militaire important l'examen des problèmes de stratégie nationale en liaison avec les problèmes de tactique déterminés par les conditions de la guerre.

Art. 3. — La haute direction du collège est assurée par un conseil d'administration composé des chefs d'états-majors généraux de la guerre, de la marine, de l'air, ainsi que par un représentant du commandement en chef de la défense nationale. Le directeur de l'enseignement supérieur est nommé par le ministre de la Guerre.

Art. 4. — Le directeur du collège est choisi parmi les officiers généraux de l'armée de terre, de mer ou de l'air. Il est assisté de deux membres des conseils généraux de la guerre, de la marine ou de l'air. Il est assisté de deux officiers généraux appartenant à deux armées auxquelles les participants de l'enseignement sont désignés.

Le directeur et ses deux adjoints sont nommés par le ministre de la Guerre sur la proposition de leurs ministères respectifs.

Art. 5. — Le directeur du collège fait au comité permanent du collège toutes les propositions utiles concernant les officiers et les personnes qui doivent être désignées pour l'enseignement au collège. Il reçoit les directives du comité permanent du collège et lui soumet le programme des travaux.

Art. 6. — Les officiers et fonctionnaires civils des hautes études de la défense nationale sont désignés par le ministre de la Guerre, de la marine ou de l'air, sur la proposition des chefs d'états-majors généraux. Le nombre des officiers à désigner chaque année est fixé par un arrêté interministériel.

Le nombre des officiers et fonctionnaires civils qui suivent les cours du collège continue d'être fixé par le ministre de la Guerre.

En outre, chacun des ministères ci-après : Affaires étrangères, Finances, Éducation nationale, Travaux publics, Commerce, Agriculture, colonies, poste, télégraphes, téléphones, désigne un fonctionnaire pour suivre l'enseignement au collège. Les nominations sont faites sur la proposition du ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

La liste des officiers et fonctionnaires appelés à suivre les cours du collège est publiée au Journal officiel par les soins du ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

Art. 7. — La date d'ouverture des cours et leur durée sont fixées par arrêté du ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

L'IHEDN

Renaissance et élargissement

Le second conflit mondial confirme la justesse des intuitions ayant présidé à la création du CHEDN. **La mixité entre responsables civils et militaires demeure un principe fondateur** quand sa renaissance est envisagée, dès 1946. Les complexités budgétaires de l'après-guerre retardent la création.

Début 1947, le terme d'institut, plus propre au rayonnement, est choisi, et le général d'armée Charles Mast est nommé directeur, le 27 février. Il va immédiatement consulter l'amiral Castex, puis se rend à Londres pour visiter l'*Imperial Defence College* et enfin à Washington, pour y découvrir le *National War College*, créé en 1946.

En juillet 1948, une fiche de l'état-major général de la défense nationale introduit ce qui sera **la grande innovation de cette renaissance, l'arrivée d'auditeurs du secteur privé.**

C'est une préfiguration de la règle contemporaine des trois tiers (militaires, fonctionnaires civils, représentants du privé), et **une distinction majeure entre l'IHEDN et ses homologues britannique et américain.** La première session nationale débute le 29 novembre 1948, même si le décret « portant création d'un IHEDN » n'est signé que le 30 janvier 1949, par 27 membres du gouvernement sur 32.

Pour sa part, le **Centre des hautes études militaires (CHEM)** est recréé, pour la première fois en interarmées, le 30 octobre 1951, **il est placé sous la direction du directeur de l'IHEDN** – qui deviendra aussi Directeur de l'enseignement militaire supérieur (EMS) en 1959. **Dès cette époque, les officiers « chémistes » participent à la session nationale de l'IHEDN**, dont ils deviendront membres de droit en 1979.

Le général Mast, alors résident général en Tunisie et premier directeur de l'IHEDN en 1947, accueille le général de Gaulle à Tunis, le 26 juin 1943

« Hauts fonctionnaires civils et représentants du haut commandement militaire (se) trouveront évidemment en majorité, mais à côté d'eux, participeront aux travaux des personnalités choisies parmi celles occupant un rang élevé dans les grandes administrations, dans les entreprises publiques et privées ou même les organismes politiques. »

La première session de l'IHEDN (1948-49) dans la cour d'honneur de l'École militaire



Le triptyque pédagogique

Pilier de la formation

« Quand une réunion, ou l'une de ses parties, se déroule sous la règle de Chatham House, les participants sont libres d'utiliser les informations collectées à cette occasion, mais ils ne doivent révéler ni l'identité, ni l'affiliation des personnes à l'origine de ces informations, de même qu'ils ne doivent pas révéler l'identité des autres participants. »

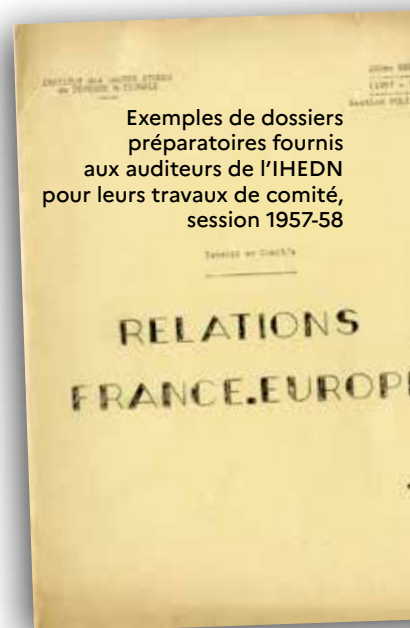
Dès la première session du CHEDN en 1936, le triptyque pédagogique toujours en vigueur en 2026 est adopté : les auditeurs suivent des conférences de hauts responsables, visitent des sites stratégiques et rédigent des « études concrètes relatives à l'établissement d'un plan de défense nationale », selon les mots de l'amiral Castex dans son projet pédagogique.

À partir de 1948, ces « études » ne sont plus rédigées individuellement, mais en groupe, afin de bénéficier de la diversité des points de vue d'auditeurs aux parcours variés. Les travaux de comité sont nés, et le triptyque pédagogique, commun à l'ensemble des formations délivrées par l'IHEDN, est ainsi fixé :

- **des conférences-débats** fournissant des éléments d'analyse, de discussion et de compréhension des questions abordées ;
- **des travaux de comités**, garants de la collégialité des réflexions conduites et donnant lieu à un rapport remis aux autorités concernées ;
- **des missions d'études**, en France et à l'étranger, déterminées en fonction des questions abordées permettant d'adosser la réflexion à des expériences concrètes.

Afin de faciliter la liberté d'expression des autorités s'exprimant (ministre, chef d'état-major, directeur d'un service de renseignement...), **les conférences des sessions de l'IHEDN sont soumises à la « règle de Chatham House »** édictée en 1927 par le *Royal Institute of International Affairs* britannique.

Programme des conférences d'octobre à décembre 1936 pour la première session du CHEDN



COLLEGE DES HAUTES ETUDES DE DEFENSE NATIONALE		
Programme de Conférences (jusqu'en 31 Décembre 1936)		
D A T E S	C o n f é r e n c i e r s	S U J E T S
Mardi 14 Octobre		Régimes politiques des nations - Présentation - Reconstitution des lois.
Mardi 15 Octobre	Vice-amiral CASTEX	Conférence d'inauguration-généraliste sur la défense nationale.
Mardi 16 Octobre	-14-	Le gouvernement de guerre.
Mardi 20 Octobre	Vice-amiral CASTEX	La direction centrale des opérations militaires - Relations du Gouvernement et du haut commandement.
Mardi 21 Octobre	général G. S. D. N. général G. S. D. N.	Le Conseil Supérieur de la Défense Nationale.
Mardi 22 Octobre	général G. S. D. N. général G. S. D. N.	Organisation générale de la Nation pour la guerre.
Mardi 23 Octobre	général G. S. D. N. Amiral HENRI	Le Ministère de la Défense nationale en France et à l'étranger.
Mardi 27 Octobre	Vice-amiral CASTEX	La guerre politique - Action de la politique sur la stratégie.
Mardi 28 Octobre	-14-	La guerre politique (suite) - Réaction de la stratégie sur la politique.
Mardi 29 Octobre	-14-	Autres aspects de la politique poli- tique (conventions internationales etc.).
Vendredi 30 Octobre	-14-	Les services juridiques.
Mardi 3 Novembre	Général HENRI	Conduite de la guerre dans les condi- tions.
Mardi 4 Novembre	Vice-amiral CASTEX	La politique et la stratégie dans la combinaison.
Mardi 5 Novembre	M. RIVIER	Compte-rendu annuel du Ministère de Affaires Étrangères.
Vendredi 6 Novembre		La guerre terrestre.

Une inspiration pour l'OTAN et l'Europe

À l'automne 1951, l'**IHEDN** est rejoint dans **ses locaux** du Pavillon de l'Artillerie de l'École militaire **par le Collège de défense de l'OTAN**, créé par le directeur de l'IHEDN, le vice-amiral d'escadre André Lemonnier, en s'inspirant notamment de l'institut français. L'amiral Lemonnier **répond en cela à une demande du commandant suprême de l'Alliance atlantique en Europe**, le général américain Dwight Eisenhower, dont il est en même temps l'adjoint naval. Le Collège déménagera à Rome en 1966, quand la France quittera le commandement intégré de l'OTAN.

Le général Eisenhower (au centre) et le vice-amiral d'escadre Lemonnier (à gauche) à Paris au début des années 1950.

Beaucoup plus tard, **dans les années 2000, la France et l'Allemagne proposent à l'Union européenne de créer une institution de formation aux questions de défense** au niveau communautaire. L'idée puise sa source dans la session européenne de l'IHEDN, dont la première s'est tenue fin 1988. Jusqu'à sa disparition en 2004, elle a formé 469 auditeurs issus de 35 pays du continent, dont ceux de l'ex-bloc soviétique dès 1993.

En toute logique, l'IHEDN s'affirme dans la création du **nouveau Collège européen de sécurité et de défense (CESD)**, lancé en 2005. Depuis, c'est l'Institut qui représente la France en son sein, et qui organise de nombreuses sessions pour lui.

Des Présidents et des Premiers ministres

Le 3 novembre 1959, l'IHEDN est présenté au président de la République, Charles de Gaulle, alors qu'il inspecte les établissements de l'EMS. Il reviendra 7 autres fois jusqu'à sa démission en 1969. **Par la suite les présidents de la République** Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand, Jacques Chirac et François Hollande **prononceront chacun une allocution** d'ouverture ou de clôture de la session nationale.

Mais la plupart du temps, depuis Michel Debré en 1960, **c'est le Premier ministre qui prononce ce discours d'ouverture ou de clôture.** L'IHEDN est en effet officiellement sous sa tutelle depuis le décret du 6 mars 1979, confirmé par celui du 5 septembre 1997 qui transforme l'IHEDN en établissement public administratif. Cette **tutelle est exercée au nom du Premier ministre par le Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN).**

Dans les années 1930, le CHEDN dépendait directement du ministre de la Défense nationale et de la Guerre. **Depuis sa renaissance comme IHEDN en 1948, l'Institut relève du chef du gouvernement,** mais était auparavant « placé, par délégation, sous la haute autorité » du ministre en charge des armées.



Charles de Gaulle en visite
à l'École militaire, le 3 novembre 1959



François Mitterrand venu ouvrir
la 41^e session nationale, le 11 octobre 1988

Les sessions en région, maillage étroit du territoire depuis 1954

En 1954, les sessions en région font leur apparition, sous le nom de « cycles régionaux d'information de défense nationale ». Le premier cycle a lieu à Alger, le deuxième à Lyon. **Cette décentralisation de la formation** marque une différence majeure par rapport aux inspirations britannique et américaine de l'IHEDN, qui ne mettront jamais en place de telles sessions sur leurs territoires respectifs.

La 246^e session en région de l'IHEDN en Normandie, automne 2025.



La 237^e session en région de l'IHEDN en Polynésie française, printemps 2024.



En 1983, à Lille, le Premier ministre Pierre Mauroy est le premier chef de gouvernement à s'exprimer lors d'une session en région. **Son gouvernement, artisan de la décentralisation, appuie la multiplication du nombre de ces sessions** : de 3 par an à la fin des années 1970, elles passent à 5 en 1982-83.

Aujourd'hui, l'IHEDN en organise 6 chaque année, dont une en outre-mer (en partenariat avec le ministère des Outre-mer), permettant à chaque région de bénéficier d'une session tous les deux ans et demi en moyenne.

Fin 2026, la session en région de l'IHEDN en Martinique et Guadeloupe sera la 251^e organisée par l'Institut, **qui a formé au fil du temps près de 20 000 auditeurs dans tous les territoires français.**

Une ouverture croissante à l'international

La 15^e session nationale reçue à la
Maison-Blanche par le président
John F. Kennedy, en 1963

En 1948, la première session nationale de l'IHEDN prévoit des voyages d'étude hors de l'Hexagone, mais il s'agit de l'Algérie et du Maroc, alors encore sous souveraineté française. À partir de la deuxième session, l'Europe occidentale est privilégiée, dans le contexte du début de la guerre froide : Italie, République fédérale d'Allemagne, Danemark, Pays-Bas, Royaume-Uni... L'Atlantique est franchi pour la première fois lors de la 4^e session nationale (1951-52), avec une mission de 40 jours aux États-Unis et au Canada.

Les années 1960 sont marquées par une ouverture accrue aux problématiques internationales. En mai 1966, l'Institut effectue pour la première fois un voyage en URSS, un mois avant la visite officielle du président de la République Charles de Gaulle. Une délégation soviétique sera accueillie à l'IHEDN l'année suivante.

En 1979, à Pékin, les auditeurs ont l'opportunité de poser des questions au n°1 chinois, Deng Xiaoping. Mais l'épisode international le plus marquant reste sans doute la réception de la 15^e session nationale par le président John F. Kennedy lui-même à la Maison-Blanche, le 29 mars 1963.

Depuis les années 1980, l'IHEDN organise aussi à Paris des sessions dédiées à différentes parties du monde, avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et la Direction générale de l'armement, pour des auditeurs venus de ces régions : Session européenne des responsables d'armement (SERA, annuelle depuis 1989), Indopacifique, Afrique, Amérique latine, Moyen-Orient...

La 31^e session nationale
reçue par Deng Xiaoping,
le « Petit timonier » chinois
en 1979



Une diversité... toujours plus riche

Après la mixité militaires-civils prévue dès 1936 et l'arrivée après-guerre des auditeurs du secteur privé, **gouvernements et direction de l'IHEDN s'efforcent toujours d'élargir le recrutement des auditeurs.** La logique d'ouverture au privé née en 1948 est renforcée par le décret du 6 mars 1979, qui cite comme candidats possibles « les personnalités civiles exerçant des responsabilités importantes dans les différents secteurs d'activité économique, sociale, scientifique, juridique et culturelle, ainsi que dans la presse écrite ou audiovisuelle ».

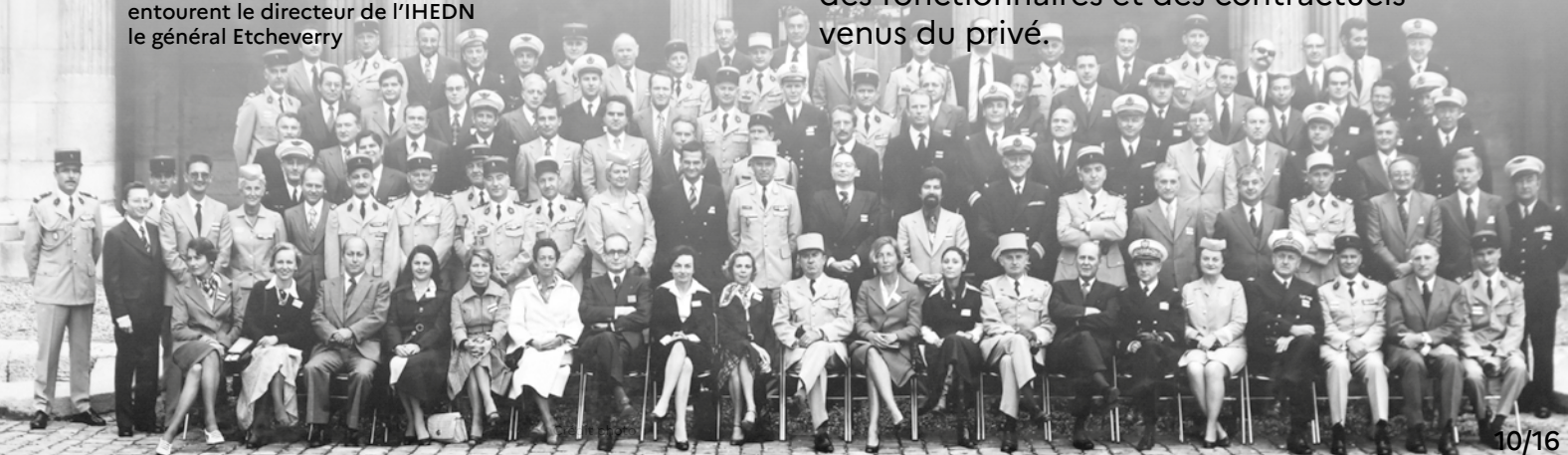
La première femme auditrice de l'IHEDN est Lucie Laporte, docteur en médecine et inspectrice principale de la Santé publique, lors de la 9^e session (1956-57). Une salle lui est aujourd'hui dédiée à l'IHEDN. **La première auditrice militaire**, Louise Coppolani (28^e session, 1975-76), deviendra en 1988 l'une des deux premières femmes officier général de l'armée française, avec Andrée Tourné (31^e session, 1978-79).

Lors de la 29^e session nationale (1976-77),
l'avocate socialiste Arlette Bardon
et la députée gaulliste Florence d'Harcourt
entourent le directeur de l'IHEDN
le général Etcheverry

Aujourd'hui, toutes les sessions de l'IHEDN rassemblent une grande diversité d'auditeurs. Dans la session nationale, par exemple, les membres de droit (officiers des différentes armées auditeurs du CHEM et élus du Parlement – Assemblée nationale, Sénat et Parlement européen) côtoient hauts fonctionnaires, dirigeants d'entreprise, responsables associatifs ou syndicaux, représentants des cultes, universitaires, avocats, journalistes, entrepreneurs, magistrats... **La proportion de femmes, toujours croissante, atteint 30 % dans la session 2025-26** (sur 290 auditeurs).

Depuis 1999, la session nationale accueille aussi des auditeurs de pays alliés.

Cette diversité se retrouve dans les équipes de l'IHEDN, qui rassemblent en 2026 environ 70 personnes : de l'apprentie de 20 ans au directeur, général de corps d'armée, on y trouve des sous-officiers et officiers de toutes les armées, un préfet, une ambassadrice, un ingénieur général de l'armement, une sous-préfète, des universitaires, des fonctionnaires et des contractuels venus du privé.



Depuis les années 1990

Les cycles Jeunes et l'Intelligence économique

Le premier cycle commun entre le cycle Jeunes et le cycle Intelligence économique a été lancé le 20 octobre 2025

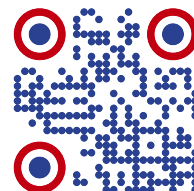
Le rapport « Intelligence économique et stratégie des entreprises » de l'ancien PDG d'Aérospatiale **Henri Martre**, publié en **1994**, marque en France la **prise de conscience de cette réalité cruciale**. En juillet 1995, l'IHEDN en tire les leçons en organisant le forum « Entreprises et intelligence économique ». **Le premier cycle dédié se tient en octobre 1996.**

Depuis, l'intelligence économique (IE) a pris une importance majeure au sein de l'IHEDN, avec une dizaine de sessions annuelles sous diverses formules plus ou moins longues. Elles permettent aujourd'hui d'aborder différents secteurs et thématiques : stratégies d'influence, éthique et conformité, financement de la défense, sécurité économique et protection du patrimoine informationnel, cybersécurité et souveraineté numérique...

En octobre 1996 a aussi lieu le premier cycle Jeunes de l'IHEDN, formalisant une pratique de la décennie précédente, quand les premières formations ponctuelles pour étudiants de 3^e cycle et de grandes écoles étaient organisées. Destinés aux étudiants et jeunes professionnels de 20 à 30 ans, ces cycles leur permettent de se sensibiliser aux enjeux stratégiques tout en découvrant les outils et structures de défense existants. Avec une approche autant didactique qu'exigeante dans l'investissement attendu, **6 à 8 cycles Jeunes ont désormais lieu chaque année, dont un en région ultramarine.**

Depuis les années 2020, les cycles IE et Jeunes répondent à la complexification de l'environnement stratégique en multipliant les formats hybrides : cycle Jeunes-IE, cycle IE en région, cycle Jeunes coorganisé avec l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI).





Depuis 2010...

des mutations successives

Le 1^{er} janvier 2010, l'IHEDN intègre le Centre des hautes études de l'armement (CHEAr). En conséquence, deux sessions nationales sont proposées aux auditeurs : **Politique de défense (Poldef)** et **Armement et économie de défense (AED)**. En 2016, elles sont rejointes par la **session nationale Enjeux et stratégies maritimes (ESM)**, qui accueille notamment des auditeurs des outre-mer, puis en 2018 par **Souveraineté numérique et cybersécurité (SNC)**.

Face à cette multiplication des offres et aux mutations de l'environnement stratégique, une réforme s'avère nécessaire, et la session nationale connaît à compter de 2021 sa plus grande transformation depuis 1948. **L'IHEDN propose désormais une session nationale unique articulée autour d'un socle commun et de cinq majeures.** En plus des thématiques reprises des 4 sessions nationales créées depuis 2010, une 5^e majeure est offerte : **Défense et sécurité économiques (DSE)**, pour élargir la réflexion stratégique aux enjeux économiques.

En parallèle, l'IHEDN renforce ses moyens de diffusion de la culture stratégique auprès du public, afin de sensibiliser au-delà des auditeurs. Depuis 2022, le site Internet de l'Institut accueille une section éditoriale publiant, dans un style journalistique accessible au grand public, des articles et des interviews de chercheurs spécialisés dans la défense et de personnalités du monde militaire ou de

l'IHEDN. Ces articles attirent aujourd'hui 200 000 lecteurs.

En 2025, les réseaux sociaux de l'IHEDN ont dépassé les 100 000 abonnés, qui découvrent et diffusent l'actualité des différentes sessions, les articles, mais aussi les fiches rédigées par les chercheurs de l'Institut.



Un lien toujours plus fort avec la recherche scientifique

Voulue dès l'origine par l'amiral Castex puis le général Mast, la contribution de l'IHEDN à la recherche scientifique est renforcée depuis le décret de 1979 précisé par celui de 1997 : **l'Institut peut « conduire des études et des recherches afin d'apporter son concours aux ministères et aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le domaine de la défense ».**

Pour les chercheurs en poste à l'IHEDN, cette mission se traduit par des **débats, colloques et conférences organisés pour décrypter et appuyer la réflexion stratégique**, mais aussi par la **rédaction de veilles, fiches et notes d'analyse** diffusées au grand public. Et depuis 2024, l'IHEDN publie avec la Documentation française **L'Année de la Défense Nationale (ADN)**, ouvrage collectif analysant les principaux événements contemporains dans la défense et la sécurité, grâce à des contributions d'experts issus du monde académique et opérationnel.

Décernés pour la première fois en 1998, **les prix scientifiques de l'IHEDN** récompensent chaque année les meilleurs travaux académiques, éclairant les grands enjeux contemporains de défense, de sécurité et de relations internationales.

Le Fonds de dotation de l'IHEDN, organisme indépendant créé en 2010 pour appuyer les activités de l'Institut, abrite pour sa part **deux chaires de recherche** : la Chaire Économie de défense – IHEDN et la Chaire Souveraineté numérique et Cyber – IHEDN.



La communauté de l'IHEDN

Un engagement dans l'espace et dans le temps

À l'IHEDN, il n'y a pas d'« anciens » auditeurs : ils le sont à vie dès lors qu'ils ont rempli les critères de délivrance de ce statut à la fin de leur session. La création d'un « vivier » d'auditeurs est envisagée dès 1938, après la deuxième session du CHEDN – initiative que l'éclatement de la Seconde Guerre mondiale reportera. C'est donc dès **août 1949**, une fois la première session de l'IHEDN terminée, qu'est créée « **l'Association des cadres et auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale** » (AA-IHEDN). Celle-ci lance sa revue Défense en 1954.

Côté régions, les premières associations d'auditeurs sont créées dès **1955**, après la première session. Vingt ans plus tard, c'est la naissance d'une structure majeure pour la communauté de l'IHEDN : **l'Union-IHEDN, qui rassemble aujourd'hui 39 associations d'auditeurs** : 2 associations nationales, 1 thématique, 33 régionales dont 6 ultramarines, et 3 internationales, **totalisant plus de 6 000 membres**. S'y ajoute depuis 1996 **l'association des Jeunes IHEDN**, avec aujourd'hui **près de 3 000 membres** et des délégations en France et dans le monde.

Ces associations contribuent au quotidien à **la diffusion de l'esprit de défense** : publication de périodiques, organisation de visites de terrain et de conférences... À partir de **1987**, les **trinômes académiques** permettent de former des lycéens de tout le territoire à la culture stratégique, avec les équipes de l'association régionale des auditeurs, de l'officier général de zone de défense et de sécurité et du rectorat. **Depuis 2025, des cycles Jeunes sont organisés en coopération** avec des associations d'auditeurs en région, sous la supervision pédagogique de l'Institut.

Le Fonds de dotation de l'IHEDN, outre l'activité de recherche de ses deux chaires, organise aussi des colloques et conférences, et **lève des fonds** contribuant à financer différentes activités de l'Institut ou à **attribuer des aides** aux jeunes les plus nécessiteux.



39
associations
nationales,
régionales,
internationales
et thématiques



Au cœur de l'École militaire

Un pilier de l'ACADEM

Depuis 1948, l'IHEDN a son siège à l'adresse de l'École militaire, le 1, place Joffre dans le 7^e arrondissement parisien. Concrètement, la direction occupe le premier étage du pavillon central (dont le Salon des Maréchaux), alors que le reste des équipes travaille au Pavillon de l'Artillerie.



Fin 2023, une initiative de l'IHEDN aboutit à la création de **l'Académie de défense de l'École militaire (ACADEM)** : une structure légère et fédératrice, vouée **au développement et au rayonnement de la formation, de la recherche et de la doctrine françaises en matière de défense, de géopolitique et de sécurité**, à travers l'organisation d'événements, de débats, de séminaires et de forums communs aux différentes structures qu'elle rassemble. Tous basés sur le site de l'École militaire, fondée en 1751, les 21 organismes membres de l'ACADEM (et 8 membres associés) relèvent du ministère des Armées, mais aussi des services du Premier ministre, du ministère de l'Intérieur ou de la Présidence de la République.

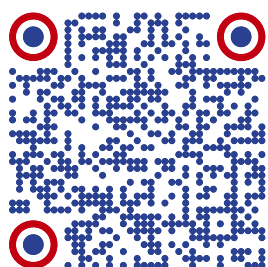
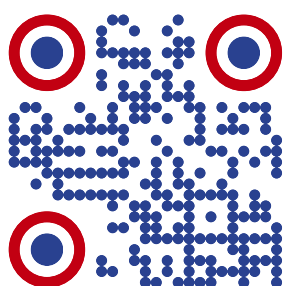
Organisé chaque année depuis 2024, **l'événement phare de l'ACADEM est le Forum de Paris pour la défense et la stratégie (PDSF), une conférence internationale de haut niveau** consacrée à la réflexion, aux échanges et aux débats sur l'évolution de l'environnement stratégique et géopolitique, de défense et de sécurité, de ses acteurs et de leurs défis. En deux éditions, **le PDSF s'est imposé dans le calendrier mondial des conférences stratégiques**, aux côtés du Shangri-La Dialogue (Singapour), du Raisina Dialogue (New Delhi), du Warsaw Security Forum et de la Munich Security Conference. L'édition 2025 a rassemblé plus de 4 000 visiteurs de 71 nationalités (officiers, universitaires, diplomates...) autour de plus de 120 conférences et rencontres.

Tout au long de l'année, en plus des conférences et colloques, **l'ACADEM organise aussi des événements à destination de la jeunesse et le Forum de l'engagement**, qui permet aux auditeurs des différents organismes membres de trouver des missions bénévoles auprès de structures publiques ou associatives.



Comprendre pour agir

se comprendre pour agir ensemble



Découvrez en vidéo l'histoire et la mission de l'IHEDN

© IHEDN – 2026

Textes :

Augustin Scalbert, Département des relations institutionnelles et de la communication (DRIC) de l'IHEDN, à partir de :

- Philippe VIAL, Guillaume DENGLOS, *Histoire de l'IHEDN – Penser la défense*, Éditions Tallandier, Paris, 2021
- Capitaine Benoît HABERBUSCH, Service historique de la Défense (SHD), « CHEDN-IHEDN, Conduire la guerre – Globaliser la défense – Construire la résilience, 1936-2011 », Ihedn.fr, 2011
- Jacques BERNOT, Marie-Françoise DE PESQUIDOUX, lieutenant-colonel Pierre BAYLE (s. dir.), *Place Joffre – Cinquantenaire de l'IHEDN et des associations d'auditeurs*, Éditions Hervas, Paris, 1999
- Plaquettes de présentation de l'IHEDN 1981, 1992 et sans date
- Décrets parus au Journal officiel de la République française.

Illustrations :

Direction artistique : Philippe Raschke, DRIC/IHEDN

Toutes images © IHEDN, sauf : p. 1 © Raymond Varoqui/Pierre Ferrari/ECPAD/Défense et © Vincennes, SHD ; p. 2 © Bridgeman Images ; p. 4 © Library of Congress ; p. 6 © AFP ; p. 7 © Roland Pellegrino/ECPAD/Défense ; p. 10 © Bibliothèque de l'École militaire.